

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que madame Nathalie Thorez, attaché territorial principal, est nommée responsable d'unité ressources et études à compter du 1^{er} juillet 2025, au pôle aménagement et développement territorial – maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin.

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} juillet 2025, madame Nathalie Thorez, attaché territorial principal, est chargée des fonctions de responsable d'unité études et ressources de la maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin – pôle aménagement et développement territorial.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 12 juin 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines